



Déplacement d'un regard qui se trouve dans un jardin privatif

Par **MilordMao**, le 16/03/2012 à 11:32

le regard des eaux usées est dans le jardin privatif d'un des copropriétaires.

il veut faire une dalle et mettre du carrelage et demande à la copropriété de déplacer ledit regard et d'en payer le coût.

Nous sommes d'accord pour le déplacement dudit regard mais sommes nous obligés de régler le coût des travaux.

Comment est défini le " jardin privatif " dans le règlement de copro ?

Par **youris**, le 16/03/2012 à 18:22

bjr,
avant d'accepter le déplacement ce qui n'est pas une obligation, obtenez qu'il finance les travaux; s'il refuse vous refusez le déplacement, c'est une partie commune à usage privatif;
cdt

Par **MilordMao**, le 16/03/2012 à 19:10

Comment est défini le " jardin privatif " dans le règlement de copro ?

comme vous l'avez indiqué un jardin privatif

merci pour la réponse faite